



LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE POUR VOS DÉCHETS VOLUMINEUX ET VOS DÉCHETS SPÉCIAUX



CONDITIONS D'ACCÈS

> **L'accès à la déchèterie est strictement réservé** aux usagers dont le domicile ou la résidence secondaire est située sur le territoire de la Communauté de Communes.

> **Ces usagers doivent impérativement être munis de leur carte d'accès.** Une carte est attribuée par logement. Il est donc interdit de la prêter

> **Attention, un contrôle d'identité** pourra être réalisé à l'entrée de la déchèterie. Celui-ci a pour objectif de vérifier que votre identité corresponde à la carte d'accès qui est utilisée. Si ce n'est pas le cas, l'entrée à la déchèterie pourra vous être refusée (sauf si vous vous déplacez pour une personne qui ne le peut pas, avec une attestation de sa part (modèle disponible sur notre site Internet) et sa carte de déchèterie).

> **Seuls les véhicules dont le Poids Total** Avant Charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes peuvent accéder à la déchèterie.

> **Vous souhaitez apporter un gros volume de déchets** sur une journée (6 m³ et au-delà = à 3 passages/jour ou +) ?
Nous vous remercions de prendre RDV avec notre service environnement pendant les heures d'ouverture.
L'objectif est de permettre un vidage des bennes en conséquence et ainsi répondre à la demande d'un maximum d'usagers.

> **Entrer dans la déchèterie :**

Devant la barrière, identifiez vous à la borne d'accès située sur votre gauche, grâce à votre badge/carte.

La barrière s'ouvre : vous pouvez entrer !

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'été, du 15 avril au 14 octobre

- Le lundi de 14h à 18h.
- Le mercredi de 09h à 12h.
- Le jeudi de 09h à 12h et de 14h à 18h.
- Le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h.
- Le samedi de 09h à 18h.

Les horaires d'hiver, du 15 octobre au 14 avril

- Le lundi de 14h à 17h.
- Le mercredi de 09h à 12h.
- Le jeudi de 09h à 12h et de 14h à 17h.
- Le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.
- Le samedi de 09h à 17h.

Les portes de la déchèterie sont closes 10 min avant la fermeture afin de gérer les derniers apports des usagers.

La déchèterie est fermée les jours fériés.

DÉCHETS ACCEPTÉS

MOBILIER/JOUETS/BRICOLAGE USÉS OU CASSÉS** EN PLASTIQUE, MOUSSE & EN BOIS

- Batteries / piles
 - Bois traité & non traité
 - Boîtes DASRI*
 - Cartons
 - Cartouches d'imprimantes
 - Capsules Nespresso & Special. T
 - Encombrants ménagers
 - Extincteurs
 - Ferrailles & métaux non ferreux
 - Gravats
 - Huile moteur
 - Huile alimentaire
 - Pneus véhicules légers (gratuit) / poids lourds & agraires (payants) sans jante, non verts, non coupés
 - Radiographies
 - Végétaux
 - Objets & meubles réutilisables dans la benne de la ressourcerie
-  [aubasdelaisne](https://www.facebook.com/aubasdelaisne)



** Pas électrique ni électronique

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Même en panne, les appareils doivent être déposés propres, bien vidés de

LAMPES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Toutes les ampoules avec ce logo



* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES

Périmètre EcoDDS

Acides vides
ou non vides



Bases vides
ou non vides



Aérosols vides
ou non vides



Phytosanitaires et
biocides vides
ou non vides



Combustants vides
ou non vides



Autres DDS liquides
vides ou non vides



*Exception pour les bidons de combustible
de chauffage : non vides uniquement.

Filtres à huile
de voiture



Pâteux vides
ou non vides



Bidons vides
de combustibles
de chauffage



Hors périmètre EcoDDS



Détergents classiques,
savons

Deau de gravats, matériaux
souillés (chiffons, pinceaux...)



Huiles de moteur et de frein (et
bidons vides), liquide de frein



Produits non identifiés



Radiographies, appareils contenant
du mercure, produits de laboratoire,
médicaments



Cartouches de gaz, extincteurs, bombes
anti-crevalaison, aérosols liés à la cosmétique,
désodorisants ou détachants

NOUVEAU

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES & ARTICLES DE SPORT

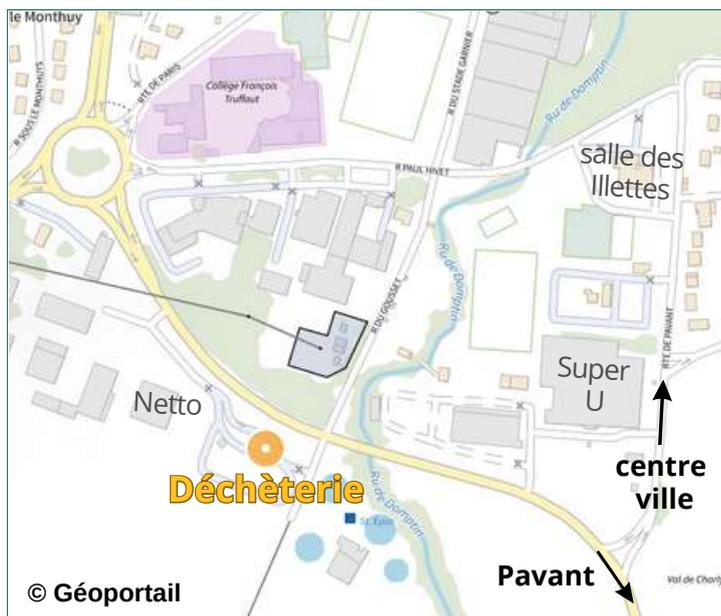


LES REFUS LES PLUS COURANTS

Ordures ménagères
Tri sélectif
Bouteilles de gaz
Pneus jantés
Déchets à base d'amiante
Déchets explosifs ou radioactifs
Cadavres d'animaux
Déchets sanitaires
Épaves de véhicules à moteur
Carburants

SE RENDRE A LA DECHETERIE

ZAC sous les carrières 02310 Charly sur Marne



TARIFS

L'accès à la déchèterie se fait grâce à une carte/badge.

> **Demander sa carte/badge :**
à l'accueil de la Communauté de Communes. Pour une 1ère demande, un renouvellement ou une demande d'une seconde carte rattachée au compte, une caution de 15 € vous est demandée (restituée lors de votre déménagement, une fois votre carte/ badge redonné(e) à la C4).

14 passages (2 m3 max/passage) par an sont compris dans votre tarif annuel. Tout passage supplémentaire est facturé :

- de 15 à 20 passages = 5 € le passage,
- de 21 à 30 passages = 15 € le passage,
- à partir de 31 passages = 50 € le passage.

Autres tarifs :

- apport d'un pneu agricole ou poids lourd : 10,50 € le pneu.
- utilisation frauduleuse de la carte : application des tarifs des professionnels.

SENS DE CIRCULATION

Comme il est impossible de revenir en arrière dans la déchèterie, il est important d'organiser au préalable le chargement de votre véhicule selon le plan.



Contacter le service Public d'Élimination des Déchets (SPED)

Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Facturation

03 23 82 54 83

reomi@c4charly.fr

Déchèterie, tri des déchets

03 23 82 54 88

v.prieur@c4charly.fr

Biodéchets

03 23 82 14 54

n.allemann@c4charly.fr